



Centre hospitalier de la Dracénie

DECISION N° 2025.046

Objet : Proclamation des résultats des élections de la CME

Le Directeur du centre hospitalier de la Dracénie,

Vu le Code de la Santé Publique et notamment ses articles R. 6144-1 à R.6144-5-1 ;

Vu le décret n° 2010-439 du 30 avril 2010 relatif à la commission médicale d'établissement dans les établissements publics de santé ;

Vu le décret n°2011-669 du 14 juin 2011 relatif à la composition de la Commission Médicale d'Etablissement des établissements publics de santé et de certaines instances de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris ;

Vu le décret n°2013-841 du 20 septembre 2013 modifiant les dispositions relatives à la Commission Médicale d'Etablissement et aux transformations des établissements publics de santé et à la politique du médicament dans les établissements de santé ;

Vu le décret n°2021-675 du 27 mai 2021 relatif aux groupements hospitaliers de territoire et à la médicalisation des décisions à l'hôpital ;

Vu le décret n°2009-1762 du 30 décembre 2009 relatif au Président de Commission Médicale d'Etablissement, Vice-président de Directoire des établissements publics de santé ;

Vu le décret n° 2019-294 du 9 avril 2019 relatif à la prolongation ou la réduction de la durée des mandats de membres des commissions médicales d'établissement ;

Vu le règlement intérieur de la CME du Centre Hospitalier de la Dracénie ;

Considérant la décision n° 2025.029 en date du 22 juillet 2025 fixant la date des élections de la Commission Médicale d'Etablissement ;

Considérant les résultats des élections de la Commission Médicale d'Etablissement des 08 et 17 octobre 2025 ;

D E C I D E

Article 1 : d'arrêter la liste des membres titulaires de la Commission Médicale d'Etablissement comme suit, par ordre alphabétique :

LES MEMBRES TITULAIRES

Collège des responsables de structures, services ou unités fonctionnelles (Nombre de sièges : 12)

- Jean-Renaud BARRIERE
- Charly BESSADIER
- Marion BONNET
- Valentine BOUZEREAU
- Ugo DE IORIO

- Charles LE MAOUT
- Magali PELLEREY
- Fadi RAMMAL
- Sophie SALOMEZ
- Pauline VIGNOLES

Collège des praticiens titulaires (Nombre de sièges : 12)

- Hélène CANE
- Clémentine CESARI
- Frédérique DEWAGUET
- Mihail GRIGORE
- Anne Celine JALBERT
- Margherita MACCARINI
- Magdalena MARKOVA RADEVA
- Andrei PAPP
- Santiago PICOS GIL
- Elisabeth ROTH
- Aurélie SMETS
- Pauline TISSERAND

Collège des personnels temporaires ou non titulaires, contractuels ou exerçant à titre libéral (Nombre de sièges : 6)

- Omar BOUBEKER
- Mohamed Saifeddine MAHMOUD
- Lobna MARSAOUI
- Bilal MEKKI ARIG
- Mourad SLIMI
- Mohammed ZEHAR

Collège des sages-femmes (Nombre de sièges : 3)

- Julie KOZIK
- Maud BARDOT
- Coralie MONTEIRO

Article 2 : d'arrêter la liste des suppléants des membres de la Commission Médicale d'Etablissement comme suit :

MEMBRES SUPPLEANTS :

Lorsqu'un membre titulaire démissionne ou cesse d'appartenir à la catégorie ou à la discipline qu'il représente en cours de mandat, il est remplacé par le suppléant de la même catégorie, selon l'ordre ci-dessous.

Collège des responsables de structures, services ou unités fonctionnelles (En l'absence d'un nombre suffisant de candidats, le nombre de sièges s'élève à 4)

- Delphine RAIMONDI
- Adrian IONCU
- Angela LASAI
- Andres JURADO
- Ali BOUMALLASSA
- Hocine ZAOUALI
- Salvatore CARUSO
- Benoit ROSSIGNOL
- Paola SASSO

Collège des praticiens titulaires (En l'absence d'un nombre suffisant de candidats, le nombre de sièges s'élève à 8)

- Edda CAPUTO
- Candice FABRE
- Marion LECA
- Fernand AOUN

Collège des personnels temporaires ou non titulaires, contractuels ou exerçant à titre libéral (Nombre de sièges : 6)

- Malek MASMOUDI
- Ophelie HAMIEZ
- Chahinez BELKADI
- Hicham TURQUI
- Mehdi BOUABID

Collège des sages-femmes (Nombre de sièges : 3)

- Lisa CAMMARATA
- Alice DARDAILLER
- Laetitia TRISCORNIA

Draguignan, le 24/10/2025

L'Adjoint au Directeur,



Florestan PERRET